

Analyses 2009



**Un travail de commémoration en
R.D.Congo : oui ! mais où,
quand et comment ?**

Commission Justice et Paix belge francophone asbl
Rue Maurice Liétart 31/6
B-1150 Bruxelles Belgique
Tél. +32 (0) 2 738 08 01
Fax: +32 (0) 738 08 00
info@justicepaix.be www.justicepaix.be

Un travail de commémoration en RDCongo: oui ! mais où, quand et comment ?

Cette analyse de Justice et Paix Belgique est le résultat d'un travail d'animation mené auprès de membres de la société civile congolaise en novembre et décembre 2009 à Kinshasa et Bukavu.

À partir d'une présentation théorique de l'étude « Quand la mémoire se fait outil de reconstruction : la commémoration et son rôle dans la lutte contre l'impunité et la réconciliation » publiée par Justice et Paix en 2009, les membres de la société civile congolaise présents à ces deux rencontres ont réfléchi à la pertinence de mener un travail de commémoration en RDCongo alors que le conflit est encore présent à l'Est du pays.

Dans son rapport datant d'août 2008 « Vivre dans la peur. Une étude réalisée au sein de la population sur la paix, la justice et la reconstruction sociale » l'International Center for Transitional Justice (ICTJ), constate (récolte d'information basée sur une enquête auprès de 2620 personnes à l'Est de la RDC) d'une part que 81% de la population s'identifie comme victime (disparition de proches, menaces de mort, déplacements forcés, violences physiques...) et d'autre part que les deux priorités pour la population sont la paix et la sécurité.

La justice n'est pas considérée comme une priorité par une population fatiguée par la durée et la violence du conflit.

Cette donnée doit être prise en compte par la société civile aussi bien locale qu'internationale. Vu que la justice ne semble pas être une priorité ni pour la population ni pour les responsables politiques, il semble important d'avoir une approche intégrée pour répondre à toutes les priorités, y compris la paix, la sécurité, la justice, le développement et la bonne gouvernance.

Le concept de justice transitionnelle a cette vision intégrée en ce sens qu'elle comporte plusieurs piliers : la justice pénale mais aussi les mécanismes non judiciaires de recherche de la vérité, les réformes institutionnelles (secteur de la justice, de l'armée, de la police...) ainsi que des réparations aux victimes.

Ces réparations peuvent être financières mais elles peuvent aussi être symboliques. La commémoration que nous comprenons ici comme « Un acte collectif et public posé, en réaction à une situation (par exemple un conflit), par une ou des catégories d'individus, qui élaborent ensemble un projet dont le résultat cherche à bénéficier à une population cible »¹ peut faire partie des réparations en ce sens qu'elle donne l'opportunité à une personne/population non seulement d'être reconnue par la société dans son statut de victime mais aussi de faire son deuil.

Ensemble avec des membres de la société civile de la RDC, nous avons analysé les opportunités mais aussi les risques d'un travail de mémoire et avons ainsi défini des critères d'attention en vue d'un travail de commémoration qui pourrait être mené en RDCongo.

L'analyse d'études d'expériences de commémorations menées dans d'autres pays a permis de dégager quelques points d'attention :

- L'étude des commémorations de la Première guerre mondiale en France et en Belgique a permis de dégager :

¹ « Quand la mémoire se fait outil de reconstruction : la commémoration et son rôle dans la lutte contre l'impunité et la réconciliation », page 7 de l'étude publiée par Justice et Paix en 2009.

- L'importance de l'explication des causes du conflit, l'implication des jeunes dans ce processus et l'évaluation permanente des processus de commémoration afin que ces événements soient toujours compris et acceptés malgré le passage des générations.
- Les cas des dictatures en Amérique latine a permis de conclure à l'importance d'une imbrication d'initiatives de commémoration dans des politiques globales de restauration de la justice, par exemple. Le contexte des Balkans montre à quel point la reconstruction morale doit être accompagnée d'une reconstruction physique (de lieux).
- Enfin, l'analyse des difficultés vécues dans le cas du Japon (temple Yasukuni) montre l'importance de définir à l'avance et de manière précise l'objet de la commémoration. Celle-ci est nécessairement le fruit d'un compromis... une sélection est dès lors nécessaire.

Lorsque des membres de la société civile congolaise se penchent sur le contexte de leur pays il apparaît une forte conviction qu'un travail de mémoire via des commémorations serait utile mais sous certaines conditions et ce afin d'éviter un renforcement ou un retour au conflit.

Qui doit commémorer ?

La question de l'initiateur est importante car elle aura des implications sur la forme que prendra la commémoration et sur l'impact que celle-ci aura auprès de la population.

Sur le long terme, la société civile doit amener le gouvernement à prendre conscience de la nécessité de développer une stratégie nationale et cohérente de commémoration. Mais, si de manière idéale il apparaît que l'État a un rôle à jouer dans la construction de projets de commémoration, la société civile congolaise rencontrée pense que le pays n'est actuellement pas mûr pour un travail de commémoration qui soit initié par l'État. Le manque de bonne gouvernance actuel semble dès lors soit accroître le risque de récupération politique d'un message qui pourrait alors se révéler néfaste pour l'avenir du pays, soit ralentir le processus de par un manque de volonté politique.

La Société civile, comme intermédiaire (niveau mezzo) entre les instances politiques du pays (macro) et les populations (micro), a alors un important rôle à jouer. En effet, pour réussir, les commémorations doivent toujours tenir compte des besoins manifestés par la population. En ce sens, la méthodologie de travail basée sur les enquêtes menées par la Commission Justice et Paix de RDC est un outil précieux car il permet le contact permanent avec la population. Aux yeux de certains membres de la société civile, celle-ci aurait, dans le contexte d'un État démissionnaire, un rôle à jouer comme initiateur de commémorations.

Par ailleurs, la société civile a pour rôle d'informer la population sur son « droit à se rappeler » et doit l'aider à connaître son histoire.

Dans le cas où des initiatives de commémorations sont mises en place par des tiers, la société civile a à apporter des informations complémentaires sur l'événement commémoré (vérité des événements passés). Si, dans l'idéal, le rôle des autorités politiques et administratives est de piloter le processus, l'accompagnement de la société civile est toujours nécessaire.

Dans le cadre de la préparation de la commémoration du 50ème anniversaire de l'indépendance de la RDC, cette préoccupation revêt toute son importance : selon les membres de la société civile rencontrés, le comité qui coordonne les événements qui auront lieu en RDC est uniquement composé de scientifiques (historiens). Nous nous permettons de répercuter cette question : ne

faudrait-il pas permettre une réelle interdisciplinarité dans la préparation de cet événement en mettant autour de la même table académiques, politiques ... et membres de la société civile ?

Une autre préoccupation concerne la division actuelle que subit la société civile congolaise. Une partie de celle-ci critiquant la trop grande proximité que l'autre partie a avec le pouvoir... la liberté de parole est-elle dès lors encore possible ? Ce phénomène est en partie expliqué par la « clochardisation » définie comme la paupérisation de ses membres rendus ainsi plus vulnérables et dépendant des autorités. Un défi pour la RDC concerne donc l'indépendance des membres de la société civile ainsi que sa capacité de mise en réseau.

Où et comment commémorer ?

L'importance de la prise en compte du contexte propre au Congo est également présent dans la question où et comment commémorer ? En effet, le pays est grand et l'ensemble de la population a vécu des événements difficiles. La taille du pays a des conséquences sur la forme que pourrait prendre une commémoration. En effet, il semble que la démarche la plus intéressante soit de délocaliser (en ce entendu : « ne pas tout faire à Kinshasa »). Que le travail de commémoration ait lieu là où l'événement a eu lieu mais tout en faisant en sorte que l'on sente qu'il s'agit d'un événement qui a une importance nationale et que toute la population doit y être sensibilisée.

Dès lors, on ne parle pas d'une commémoration mais deS commémorationS.

Est ressorti des débats menés l'importance de prendre en compte la culture du pays (oralité) et aussi le contexte éducatif faible (analphabétisme) : favoriser les images, les récits plutôt que l'écriture.

Tout comme le révèle l'enquête menée par l'ICTJ, les rencontres ont également mis en exergue la nécessaire priorité sur la paix et la sécurité. « Il ne faut pas dépenser beaucoup d'argent pour un défilé à Kinshasa alors que à l'Est les gens ont faim et meurent sous les balles » nous dit Jacques Wilondja, responsable de Justice et Paix à Uvira.

Ceci nous pousse d'une part à rappeler que tout processus de commémoration, entendu comme un processus de reconstruction morale, doit être accompagné d'une reconstruction physique (écoles, hôpitaux...).

D'autre part, cette intervention pose une question incontournable : quel est le bon moment pour commémorer ?

Quand commémorer?

Pour la société civile à l'Est de la RDCongo, « le moment pour commémorer n'est pas encore arrivé ». « Comment pouvons-nous commémorer sereinement alors que les massacres continuent ? » ajoutent-ils ? Cependant, le travail de commémoration et un processus de longue haleine. Des mécanismes sont à mettre en place dès maintenant : « Il faut dès aujourd'hui commencer à écrire l'histoire de notre pays et que tout le monde y participe ». Il s'agit dès lors de récolter les récits des victimes et des auteurs.

À ce sujet, il nous paraît intéressant de mentionner ici un outil qui pourrait être utile à ce type de démarche : la CRS (Catholic Relief Services) prépare actuellement pour l'Est de la RDC une cartographie des conflits. Il s'agit d'identifier tous les événements, positifs et négatifs, que les populations des communautés concernées ont vécus.

Les membres de la société civile congolaise présents aux rencontres organisées et animées par Justice et Paix Belgique à Kinshasa et à Bukavu en novembre et décembre 2009 concluent qu' « on ne peut laisser la population « oublier » au risque de maintenir des frustrations pouvant alimenter un désir de vengeance et alimenter ainsi le conflit. Comment reconstituer une mémoire collective de la RDC qui soit porteuse d'un avenir pacifié ? Si le travail de commémoration s'avère pertinent et nécessaire, il y a deux préalables : la sensibilisation de la population aux causes du conflit et une réflexion sur la forme. L'enjeu est de ne pas ressusciter la haine mais de sensibiliser la population de la RDC à l'importance d'une vie commune.

Axelle Fischer,
Secrétaire générale à Justice et Paix,
Décembre 2009.